

## CALENDRIER DU COLLÈGE NOTRE DAME DE BURY

### RENTRÉE 2018

#### LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h00 (demi-pension assurée)

Pour les élèves de 5<sup>ème</sup> : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 13h00 – 16h00

Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 11h30 – 16h00

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> : **LUNDI 3 SEPTEMBRE** 11h30 – 16h00 (Voir circulaire jointe pique-nique dans le parc sur le temps du midi)

L'emploi du temps du collège débutera le **MARDI 4 SEPTEMBRE** à 8h30 (demi-pension assurée)

**Les élèves doivent impérativement apporter une photo d'identité le jour de la rentrée pour le carnet de liaison.**

#### HORAIRES

**Un accueil des élèves est assuré de 8 heures à 17 heures.** Les horaires de chacun sont fixés par l'emploi du temps que vous signerez à la rentrée.

#### DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 AU COLLÈGE NOTRE-DAME DE BURY

**TOUSSAINT** : vendredi 19 octobre **après les cours** au lundi 5 novembre 2018 **au matin**

**NOËL** : jeudi 20 décembre **après les cours** au lundi 7 janvier 2019 **au matin** ;

**HIVER** : vendredi 22 février **après les cours** au lundi 11 mars 2019 **au matin** ;

**PRINTEMPS** : vendredi 19 avril **après les cours** au lundi 6 mai 2019 **au matin** ;

**ASCENSION** : du jeudi 31 mai au lundi 3 juin 2019 au matin.

**L'établissement sera fermé le lundi de PENTECÔTE, 10 juin 2019.**

**Début des vacances d'été** : La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 5 juillet 2019 après les cours. Cette date sera certainement modifiée en fonction de celle du **Diplôme National du Brevet** et vous sera communiquée dès que possible.

**⚠ L'élève inscrit dans l'établissement est tenu d'y être présent les jours de classe prévus ci-dessus, sauf indication contraire écrite par la direction ou pour les motifs légitimes prévus par l'article L131-8 du code de l'éducation.**

## DES RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS

- Une réunion de parents par niveau est organisée en début d'année :

- 6<sup>e</sup> : Samedi 8 Septembre 2018 à 9 h précises en salle de spectacle

*Nous rappelons qu'elle sera précédée à 8 h 30 d'une réunion « roue de secours » organisée par l'APEL pour ceux qui cherchent un covoiturage ;*

- 5<sup>e</sup> : Vendredi 28 Septembre 2018 à 20 h précises en salle de spectacle
- 3<sup>e</sup> : Vendredi 21 Septembre 2018 à 20 h précises en salle de spectacle
- 4<sup>e</sup> : Vendredi 14 Septembre 2018 à 20 h précises en salle de spectacle

- Une réunion parents-professeurs individuelle

*Le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre sera remis lors de cette réunion en 3<sup>e</sup>.*

- 3<sup>e</sup> : Vendredi 14 Décembre 2018 à partir de 16 heures
- 6<sup>e</sup> : Mardi 18 Décembre 2018 à partir de 16 heures
- 4<sup>e</sup> : Vendredi 25 Janvier 2019 à partir de 16 heures
- 5<sup>e</sup> : Mardi 18 Janvier 2019 à partir de 16 heures

 Nous vous rappelons que les parkings situés à l'intérieur de l'établissement sont ouverts pour les réunions. Entrer par le portail motorisé du rond-point de la D909 et D144 et ...prévoir quelques minutes de délai pour atteindre ensuite les salles de réunion !

## À QUI S'ADRESSER ? CONCERNANT LA SCOLARITE

### À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

### AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'élève, le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

### À L'UN DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- en sixième : M. Julien JACOB
- en cinquième : Mme Zeinab HAMMODI
- en quatrième : M. Sami KHELIL
- en troisième : Mme Anne-Thérèse NAUDI

Pour ce qui concerne le suivi de la scolarité dès lors que celle-ci pose quelques soucis, l'orientation, les propositions du conseil de classe... ou tout problème important concernant l'intégration de votre enfant au collège. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.

### Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Pour un meilleur accompagnement et pour la mise en place éventuelle d'un dispositif de soutien (PPRE, PAP, PPS), nous remercions les familles de communiquer au Responsable Pédagogique du niveau tout bilan concernant un trouble des apprentissages de leur enfant dès la rentrée.

### AUX RESPONSABLES DE VIE SCOLAIRE

- en sixième : Mme Krystyna FRACZEK
- en cinquième : M. Pierre CATHELAIN
- en quatrième : Mme Sylvie MATHIAS
- en troisième : M. Bonaventure MILANDOU

Pour tout ce qui relève de la « vie scolaire », c'est-à-dire le vécu de votre enfant en dehors des heures où il est pris en charge par un professeur.

Tout ce qui relève du comportement général, de la vie de groupe et du suivi absences et retards. Les rendez-vous sont à prendre via le carnet de liaison.



**Pour signaler l'absence de votre enfant, merci de le faire au 01 34 27 38 53 au plus tard le matin même du jour de l'absence.**

**À QUI S'ADRESSER ?**  
**De manière plus générale**

**À L'ADJOINT DE DIRECTION : M Jean-Marc NAUDI-BONNEMAISON**

Pour les questions d'ordre général.  
Pour les situations particulières et exceptionnelles.

**AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDONNATEUR : Madame COLOMBO-DAQUIN**

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat du collège.

**AU SERVICE COMPTABILITÉ**

Mme Régine GALLO pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

**AU SECRÉTARIAT DU COLLÈGE**

Madame Christine GRELIER pour le suivi administratif de votre enfant, pour les demandes de renseignements et les formalités, telles que certificats de scolarité, bourses, etc.

**L'ACCUEIL DE BURY EST OUVERT : 01 34 27 38 00**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 17 h 30  
Mercredi de 8 h 00 à 17 h 00  
Samedi de 8 h 00 à 12 h 30

Toute correspondance sera adressée à

**COLLÈGE Notre - Dame de BURY**  
**1, avenue Georges Pompidou**  
**95580 MARGENCY**

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

1. **SCOLINFO** (page 4)
2. **EVALUATION DES ELEVES** (page 4)
3. **LE REGLEMENT INTERIEUR** (page 4)
4. **DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE** (page 4)
5. **LE CARNET DE LIAISON** (page 4)
6. **LES BADGES** (page 4)
7. **LES CASIERS** (page 4)
8. **LES MANUELS SCOLAIRES** (page 5)
9. **LE CHEQUE DE CAUTION** (page 5)
10. **LES FOURNITURES SCOLAIRES** (page 5)
11. **TENUE DE SPORT** (page 5)
12. **LES OBJETS TROUVÉS** (page 5)
13. **L'ASSOCIATION SPORTIVE** (page 5)
14. **LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)** (page 5)
15. **LE BUREAU INFO AVENIR** (page 5)
16. **L'INFIRMERIE** (page 5)
17. **A.P.E.L BURY-ROSAIRE** (page 6)
18. **LES ENTRÉES ET SORTIES** (page 6)
19. **LA SECURITE** (page 6)

## 1. SCOLINFO

Scolinfo est un portail Internet de mise en relation entre les familles et l'établissement.

Pour y accéder, un code confidentiel personnel est adressé en début d'année scolaire à chaque famille ou chaque parent le cas échéant. Ce code vous permet d'avoir accès à différents services : emploi du temps, cahier de textes, différents éléments de la facturation tout au long de l'année (pour le responsable payeur), ainsi qu'une messagerie personnelle sur laquelle l'établissement communique toutes sortes d'informations (circulaires, calendriers, etc.)

Un code confidentiel différent est également attribué à chaque élève, afin qu'il puisse consulter l'emploi du temps et le cahier de textes de sa classe.

Très simple d'utilisation, il vous suffit de passer par le site de l'établissement ou de vous connecter à l'adresse suivante : [www.scolinfo.net](http://www.scolinfo.net) Entrer alors vos identifiant et mot de passe, reçus en début d'année. A vous ensuite de parcourir les pages qui vous intéressent.

## 2. ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Vous recevrez des bulletins trimestriels ainsi que des relevés intermédiaires. Ceux-ci sont à conserver précieusement, **il n'est pas délivré de duplicata.**

## 3. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison : parents et élèves doivent en prendre connaissance et signer ce carnet de liaison.

*Tout élève inscrit à Notre –Dame de Bury s'engage à respecter intégralement ce règlement.*

## 4. DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier adressé à la Directrice du collège. Merci de ne pas utiliser pour cela le carnet de liaison.**

## 5. CARNET DE LIAISON

Les élèves du Collège sont munis dès la rentrée d'un carnet de liaison destiné à enregistrer les retards, les absences, les autorisations de sortie et des pages permettant une correspondance courte et **non confidentielle** entre l'établissement (direction, professeurs, éducateurs) et la famille.

**Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas utiliser ces pages pour des sujets délicats ou lorsque vous êtes en désaccord avec des décisions prises dans l'établissement. Pour des questions éducatives évidentes, votre enfant doit rester en dehors du nécessaire dialogue alors à entamer.**

Il comporte également des feuilles de suivi du travail et du comportement que nous vous demandons de consulter régulièrement.

**En cas de perte ou de détérioration de ce carnet, l'élève devra en racheter un nouveau au prix de 5€.**

## 6. BADGES

Chaque élève reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, il permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI. Il ne doit donc en aucun cas être raturé ou surchargé d'écritures ou de dessins sous peine de devoir être racheté.

**Tout élève désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.**

Les élèves externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge. Le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

**En cas de perte ou de détérioration de ce badge, l'élève le signale à l'accueil. Un nouveau badge sera édité et vendu 10 euros.**

**En cas d'oubli**, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'élève pourra être **pénalisé.**

## 7. CASIERS

Les collégiens peuvent bénéficier d'un casier à usage exclusivement scolaire.

La mise à disposition en est annuelle, cadenas compris.

**Le coût de cette mise à disposition, inclus dans le forfait de la demi-pension, est fixé à 10 € pour les externes.**

Le maintien en l'état de ce casier **est garanti par le chèque de caution des livres, à hauteur de 150 €.**

En cas de détérioration ou de perte du cadenas celui-ci sera remplacé au prix de 10 €.

## 8. LES MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants se serviront à la fois des manuels scolaires, de manuels numériques, et de séquences numériques qu'ils auront construites pour dispenser leurs cours.

Les manuels scolaires qui seront distribués à la rentrée le seront en échange d'un chèque de caution, qui sera débité en cas de perte ou de détérioration.

Nous vous invitons à **inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin.**

## 9. CHÉQUE DE CAUTION

**Le bon état des livres scolaires et du casier est garanti par un chèque de caution de 150 euros à apporter le jour de la rentrée, à l'ordre de l'ASMBR.**

Il sera précisé au dos du chèque les noms et classe de l'élève.

## 10. FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures par niveau est jointe à cette circulaire et disponible sur la centrale d'achats SCOLEO.

[www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)

**Ce service aux familles est mis en place par l'APEL Bury-Rosaire**

## 11. TENUE DE SPORT

Les élèves rangeront leurs affaires de sport dans un sac destiné exclusivement à cet effet. **Chaque pièce de leur tenue sera marquée à leur nom.**

Pour des raisons d'hygiène, **cette tenue est strictement réservée aux activités de sport** : les élèves changeront de vêtements après le sport. Nous rappelons que pour des questions de sécurité, **les déodorants en aérosol sont interdits.**

**Pendant la journée, les élèves seront habillés en « tenue de ville » correcte.**

## 12. OBJETS TROUVÉS

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nombre considérable de vêtements et objets divers qui ne retrouvent pas leur propriétaire chaque année. Ayant des capacités de stockage limitées, à chaque fin de période nous alimentons les vestiaires du Secours Catholique ou de la Croix Rouge. Merci de votre vigilance à suivre de près les affaires de votre enfant. Les objets et vêtements trouvés sont regroupés au bureau du pôle éducatif.

## 13. ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves volontaires peuvent participer à une ou plusieurs activités sportives au sein de l'Association Sportive de Notre-Dame de Bury dite ASNDB. Ces activités se déroulent majoritairement le mercredi après-midi (voir circulaire jointe).

## 14. CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Animé par **Mesdames Virginie BREYTON** (collège) et **Cécile COMBETTES** (lycée), enseignantes documentalistes, ce centre est à la disposition des élèves qui peuvent faire des recherches, emprunter certains documents et participer aux différentes activités. Nous vous invitons à faire une visite au portail documentaire <http://0950759j.esidoc.fr>, **bonne découverte !**

## 15. BUREAU INFO AVENIR (B.I.A.)

Animé par **Madame Christine BILLARD** ce bureau est ouvert aux élèves et à leurs familles qui peuvent consulter une abondante documentation sur les études de tous types, leurs conditions d'accès et de nombreuses adresses. Des entretiens peuvent être accordés aux familles sur rendez-vous. Dans le cadre de l'éducation à l'orientation et du parcours avenir des actions seront mises en place de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

**Nous attirons l'attention des élèves sur l'intérêt de se documenter pour mieux se mettre en projet. Et de ne pas attendre la fin de l'année de 3<sup>e</sup> pour connaître les choix possibles pour réaliser ces projets.**

## 16. INFIRMERIE : infirmière Mme Mylène LEROUX

**Horaires : Pour les élèves, l'infirmerie ouvre à 10h00 et est fermée le mercredi matin afin de faciliter le travail de prévention et les rendez-vous aux familles.**



**En aucun cas un élève malade n'est autorisé à appeler sa famille lui-même.**

Nous rappelons que l'infirmerie scolaire a pour vocation de faire de la prévention, de suivre les élèves ayant des traitements médicaux et de traiter les urgences du jour (accidents, malaises...). Elle n'est pas un dispensaire assurant les soins qui doivent être pris en charge par les familles (maux du week-end, blessures pas ou mal soignées...).

### **17. A.P.E.L. BURY-ROSAIRE**

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APPEL contribue à créer un climat de collaboration et de co - éducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le **VENDREDI 05 OCTOBRE 2018 à 20 h** sur le site de Bury.

### **18. LES ENTRÉES ET SORTIES**

Jusqu'à nouvel ordre le plan **VIGIPIRATE alerte attentat** est toujours activé.

Celui-ci nous impose la limitation des accès ainsi que le contrôle de toute personne entrant dans l'établissement. Nous vous remercions de votre collaboration en vous présentant à l'accueil avant toute circulation au sein de l'établissement.

Les portails seront ouverts aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Le bureau du pôle éducatif du collège est installé près de celui-ci.

**Nous rappelons à toutes fins utiles que les abords du nouveau portail (près de l'arrêt de bus) seront NON-FUMEURS.**

### **19. SÉCURITÉ**

**La circulation étant particulièrement dense sur l'avenue G. Pompidou, les élèves sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie.**

**Vous diminuerez les risques d'accident** pour votre enfant en lui demandant :

- ◆ de rentrer dans le collège dès son arrivée le matin. Les stationnements sur les trottoirs sont sources de danger aux heures de grande circulation, il est évidemment **interdit aux élèves de ressortir du collège** après être entrés le matin et en dehors des horaires prévus.
- ◆ de ne pas s'asseoir sur les barrières de protection,
- ◆ d'arrêter le moteur de son cyclomoteur dès l'entrée dans l'établissement, de rentrer dans l'établissement en descendant de son vélo, son cyclomoteur ou sa moto,
- ◆ de veiller, à la sortie des cours, à éviter toute bousculade en se rendant à l'arrêt du bus.

**En outre, les règles de sécurité routière sont à respecter comme :**

- ◆ toujours traverser sur les passages piétonniers après avoir regardé à gauche et à droite,
- ◆ ne pas circuler, avec leur cycle, sur les trottoirs,
- ◆ toujours porter leur casque s'ils circulent en cyclomoteur.

Bien se rappeler que le moyen de transport est de la responsabilité des familles et que ce choix pourra être remis en cause si l'élève ne respecte pas les consignes de sécurité.

**Nous vous demandons instamment** de ne pas stationner sur la chaussée, de ne déposer votre enfant **ni** devant les portails de l'établissement **ni** dans le rond-point du carrefour de Bury et de ne pas faire demi-tour.

**Nous vous rappelons la valeur de l'exemple...ainsi que le passage par votre enfant de deux niveaux de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière en 5<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>.**

**Pour des questions de sécurité, il est interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement à pied par le portail situé près du rond-point, de même cet accès n'est pas autorisé aux parents qui accompagnent leurs enfants.**

Un garage, **non gardé**, placé devant le bureau du pôle éducatif, est à la disposition des élèves pour les deux roues.

**L'établissement n'est en aucune façon responsable des vols ou détériorations pouvant survenir sur les biens et objets personnels.**

**Les agressions verbales ou physiques des parents envers un ou plusieurs membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, membres de l'encadrement ou de la direction) aboutiront à une non réinscription.**

**Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire 2018-2019**

**Le Chef d'Etablissement Coordonnateur  
de l'Ensemble Scolaire Mariste Bury-Rosaire  
Céline COLOMBO-DAQUIN**